

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

0 Réclamation	: contact@mupras.com
0 Prise en charge	: pec@mupras.com
0 Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-595986

ASS082

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)		Société	
Matricule : 8999		RAN	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : Amri Abdelaziz		Date de naissance : 28-02-69	
Adresse : Habatuelle		Tél. 0661713696 Total des frais engagés : 1015,2 Dhs	

Cadre réservé au Médecin			
Cachet du médecin : DOCTEUR NAJUAL CHERGUITA Médecin Générale Im. Rés Mona. Imm 217 Bis r 116 - Casablanca Télé. : 0522.91.52.24			
Date de consultation : 04/03/2023			
Nom et prénom du malade : Nassereddine Zihadi 1574			
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même	<input checked="" type="checkbox"/> Conjoint	<input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Bronchite Virale + grippe			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :			
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca Le : 04/03/2023
Signature de l'adhérent(e) : 

29 MAR 2023

29 MAR 2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/03/2023			57400	INP : INPE 091183046
15/03/2023	(cont)		26000	DOCTEUR NAOUAL CHEGUTI TAZI M. le Docteur General TAZI Res. Mond. Internat. 2015 Bis

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	4/03/23	183,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتورة نوال الشركي التازي

الطب العام

خريجة كلية الطب المناربتوس
حاصلة على شهادة في الفحص بالصدى
كلية الطب - الدار البيضاء
التخطيط القلبي



PPV 25,10 DH
LOT C925 PER 09/25

comprimés
 orale

JITAZI

Lauréate de la Faculté de Médecine
TUNIS
de Générale
de Casablanca

LOT : 9212
PER : 05-25
P.P.V : 32 DH 00

PPV: 126,30 DH
LOT: 649741
PER: 03/24

15/03/2023

الدار البيضاء في:

Ordonnance

Nassereddine Khadiga

Motair pulv. Nasale

26.30 Apulv / Nasal x 2fl. 10g

Dugmentin. N.

25.10 Nasal x 3fl. 8

25.10 Fumigater. 200m
1m x 2fl. 2mes

32.00 clartec gr 100g
S.V.

$\overline{=}$ 183.40 - M. Lengi

DOCTEUR NASSIM AL CHERGUI TAZI
Générale
m. Rov. Mona. Imm 217 Bis
Casablanca

حي التيسير، إقامة مونة، عمارة 217 مكرر الشقة 116 - الدار البيضاء

Hay NASSIM, Résidence Mouna, Imm 217 Bis, Appt 116 - Casablanca

Tél : 05 22 91 52 24 / E-mail : dcherguitazinaoual@gmail.com

UT170

UT180

PPV: 79DH70
PER: 07/24
LOT: K2111

PPA 79DH70
PER 01/26
LOT M192

5+100

- Diltiazem 50mg

ut180 1x200 mg

- Dofetilide 50mg



~~PHARMACIE HO~~
326, Lot. Nassim, Quartier NASSIM
MA-20190 CASABLANCA
Tel/Fax: 05.22.89.05.00
www.dh20.ma

DOCTEUR NAOUAL CHERGUI TAZI
Praticien Généraliste
Hassan 1 sim, Rés Mona. Impr 217 BIS
Casablanca
Tel / Fax: 0522.91.52.24

~~PHARMACIE HO~~
Dr. ABDERRAHMANE
326, Lot. Nassim, Quartier NASSIM
MA-20190 CASABLANCA
Tel/Fax: 05.22.89.05.00
www.dh20.ma

LOT : 221383
EXP : 10/2025
PPV : 42,70DH

PHARMACIE
LOT : 1180
UT.AV: 01-26
PPV: 200DH00

Docteur Naoual CHERGUITAZI

Médecine Générale

Lauréate de la Faculté de Médecine
AL MANAR de TUNIS
Certificat d'échographie Générale
de la Faculté de Médecine de Casablanca
E.C.G

الدكتورة نوال الشركي التازي

الطب العام



خريجة كلية الطب المنار بتونس
حاصلة على شهادة في الفحص بالصدى
كلية الطب - الدار البيضاء
التخطيط القلبي

Casablanca, le : 04/03/2023 الدار البيضاء في :

Ordonnance

Nassereddine. bahadiga

19.4.002

- Afia gassy

S.V.

- 200ml m.h. 35 pris 1/2ml 3g.

- Fehrex. Souts.

60,000 1sot x 2h

S.V.

- Zeraret a gr

S.V.

200ml m.h. la même heure

- 100ml a cord. 5 pris

S.V.

PHARMACIE H.O. Dr. A. BADRY

326, LOULIA, B.P. 1000 NASSIM
MA 20190 CASABLANCA

05 40 2 B 75 15

COLTRINA. 15

Amq. 15